

***Rapport du groupe de travail « Aptitude et médecine du travail »***

**L'ORDRE DES MEDECINS S'INQUIETE DES CONCLUSIONS  
D'UN RAPPORT SUR LA MEDECINE DU TRAVAIL  
QUI VA CONTRE L'INTERET DES SALARIES**

**Paris, le 23 juin 2015 – L'Ordre des médecins s'étonne que le rapport « Aptitude et médecine du travail », remis fin mai au gouvernement, ne reprenne aucune des propositions que l'Ordre avait formulées lors des auditions préalables. Les conclusions du rapport traduisent une réelle méconnaissance de l'activité des médecins du travail sur le terrain, voire une vision caricaturale de leur exercice. Les changements de règles préconisées concernant les visites médicales et l'aptitude ne règlent en rien les problèmes actuels de la médecine du travail.**

En novembre 2014, le gouvernement a missionné un groupe de travail « Aptitude et médecine du travail » pour étudier la pertinence de la notion d'aptitude. Ce groupe a réalisé de très nombreuses auditions auxquelles l'Ordre des médecins a très largement participé.

A la remise du rapport fin mai, l'Ordre des médecins a été très surpris de ne retrouver aucune de ses propositions. Plus encore, certains passages et certaines propositions traduisent une réelle méconnaissance de l'activité de terrain des médecins du travail, voire une vision caricaturale de leur rôle. Le rapport remet ainsi en question la pertinence médicale de la notion d'aptitude en décrétant que les examens médicaux réalisés par les médecins du travail sont superficiels et ne présentent pas d'intérêt prédictif ni de prévention : les médecins n'auraient pas une connaissance approfondie de l'état de santé et des conditions de travail des salariés. Le rapport va jusqu'à insinuer que les médecins du travail auraient des pratiques contraires à l'éthique et à la déontologie.

L'Ordre des médecins s'inquiète en outre vivement des propositions concernant :

- le remplacement de la visite médicale d'embauche par une simple visite d'information et de prévention réalisée par un infirmier, alors que la visite médicale va bien au-delà d'une simple déclaration d'aptitude,
- la suppression de la notion d'aptitude avec réserves et des propositions d'aménagement, qui ont pourtant démontré leur utilité en servant de levier pour conduire l'employeur à effectuer des modifications de poste.

L'Ordre des médecins juge en conséquence que les propositions de ce rapport ne règlent en rien les besoins de réforme de la médecine du travail et plus encore, vont à l'encontre de l'intérêt des salariés.

L'Ordre appelle donc le Gouvernement à écouter les propositions des médecins de terrain et de leurs représentants.